

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2017 – 172 du 18 décembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le lundi dix-huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 10 décembre 2017 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes M. BONIFACE, J. LECERF, C. MEGRET, D. LEVESQUE, A. M. BARBIER, V. HERMANT, G. WATSON, N. BOUBET, D. TABARY, F. LETURCQ, M. GORGUET, N. CARON, F. DEHON,

Mrs X. DUQUESNE, G. POUILLAUDE, L. GABRELLE, J. MAURER, Ph. GORGUET, B. BRONNIART, J. C. CODEVELLE, Ch. TABARY, J. N. MENAGE, F. SELIER, M. REBOUT, H. COPIN, J. P. LORENT, L. DE LE VALLEE, L. ANTINORI, J. L. TABARY, D. BASSEUX, B. HIEZ, G. TRANNIN, J. VASSEUR, M. POUILLAUDE, J. DESCAMPS, Ch. DAMBRINE, Ch. HEMAR, J. L. CANDAT, L. GUISE.

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été supplée par M. M. CANONNE,
Mme D. TABARY, absente et excusée, a été supplée par Mme A. GILLION,
M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS,
M. J. N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER,
M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LOCQUET,
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET,
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par à M. J.Y. HARMEGNIES,
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par à M. J.P. LEBRET,
M. L. GUISE, absent et excusé, a été suppléé par à M. J. M. DEMAILLY,

Mme N BOUBET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE.

Objet : Création de 2 services civiques au sein du service TIC.

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire le choix ambitieux de l'intercommunalité du Sud Artois dans le déploiement des nouvelles technologies ; Depuis 2013, ce programme ambitieux se décline sur trois phases successives :

- Une première phase « infrastructures » qui s'est traduite par les travaux de montée en débit (2013-2015) sur l'ensemble du territoire communautaire,
- Une seconde phase de « médiation » qui s'est traduite par le déploiement des espaces numériques, les services publics en ligne, l'e-Éducation (2014-2016)
- et enfin une troisième phase de « déploiement des usages » qui va se décliner sur la période 2016-2020.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la seconde phase de ce plan, l'équipe en charge de l'animation des espaces numériques a été renforcée avec l'embauche de nouveaux animateurs permettant de développer des actions de formation pour l'acculturation des habitants du territoire.

La troisième étape qui vise au déploiement des usages entraîne de nouvelles obligations en lin notamment avec le passage à la dématérialisation de nombre de procédures administratives qui requièrent un accompagnement particulier de certains usagers éloignés des nouvelles technologies.

Monsieur le Président propose de créer deux emplois en service civique pour permettre d'apporter des réponses en termes de médiation auprès des habitants du territoire sur l'accompagnement des usagers dans les processus de dématérialisation des procédures administratives.

Monsieur le Président détaille le statut des jeunes en service civique qui repose sur un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme, étendu jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap. En règle générale, les missions proposées en service civique ont une durée hebdomadaire comprise entre 24 à 35 heures.

Les deux contrats seraient créés pour une durée de 12 mois sur la base d'un horaire hebdomadaire de 30 heures. Une indemnité de 427,97 €, versée par l'Etat, sera attribuée à chaque jeune à laquelle l'intercommunalité ajoutera une prestation de 307,58 € pour tenir des sujétions liées au poste et notamment la nécessité de pouvoir être autonome en termes de mobilité pour répondre aux différentes attentes des usagers en se déplaçant sur le réseau des espaces numériques.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver la création de deux emplois sous le statut de service civique au sein du service TIC pour l'exercice 2018 ;
- d'approuver le recrutement de deux jeunes pour une durée hebdomadaire de 30 heures chacun ;
- de fixer la prestation nécessaire à la subsistance, l'équipement, l'hébergement ou au transport à 307,58 euros par mois en sus de l'indemnité attribuée par l'Etat au titre de ce contrat ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
Le 18 décembre 2017 et transmission
en Préfecture le 18 décembre 2017

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,

Jean Jacques COTTEL.

